

Premières Pages - Accès au livre dès la petite enfance

Guide pratique



premières
pages

Edito : d'autres pages à ouvrir

En 2019, la publication du rapport de Sophie Marinopoulos sur la place de l'éveil artistique et culturel dans la construction du lien parent-enfant a rappelé l'importance de l'accès au livre pour les tout-petits et leurs parents, et a préconisé notamment la poursuite du développement de Premières Pages. Après dix ans, l'opération s'est largement transformée et touche dorénavant près d'un tiers des départements français.

La multiplicité de ces nouvelles collectivités et la grande diversité des actions accompagnées posent un double défi au ministère de la Culture : visibilité de Premières Pages et adaptation de l'accompagnement des collectivités territoriales par les DRAC.

De manière générale, l'accompagnement des territoires est un enjeu fort de la coordination du dispositif. Les échanges réguliers entre le ministère de la Culture et les coordinateurs et coordinatrices dans les territoires, le soutien apporté par les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), la mise en relation des un.es avec les autres et l'animation d'un site web et d'une liste de diffusion nationale contribuent également à ce travail.

Premières Pages est un dispositif qui reste en évolution. La plus évidente d'entre elle est la poursuite du développement du dispositif : outre les 49 territoires labellisés (en 2020), de nombreux territoires souhaitent, tous les ans, s'inscrire dans le dispositif, et leur intégration progressive est un enjeu constant, qui affecte l'ensemble de Premières Pages¹.

Depuis 2018 par ailleurs, le ministère de la Culture soutient le dispositif Des livres à soi, porté par le Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis. En associant au sein des quartiers politique de la ville centres sociaux, bibliothèques et librairies indépendantes, Des livres à soi prend le temps de s'adresser aux parents de jeunes enfants pour leur faire découvrir la littérature de jeunesse dans toute sa diversité, et de travailler la question de la parentalité sur le long terme. Les familles, dotées de chèques-lire, se constituent leurs propres bibliothèques, et des fonds sont également développés dans les centres sociaux. En investissant justement les lieux où Premières Pages a davantage de difficultés à se déployer, en s'attachant aux territoires où les difficultés d'accès aux institutions culturelles sont les plus importantes, en confrontant directement la problématique de l'accompagnement à la parentalité, Des livres à soi complète efficacement et dans bien des territoires le dispositif Premières Pages.

1 C'est ainsi le cas des séminaires, dont la forme sera amenée à évoluer une fois que plus de cinquante territoires seront labellisés, soit dès 2021.

Sommaire

Edito : d'autres pages à ouvrir	2
Premières Pages : clés de compréhension	4
Les enjeux de Premières Pages.....	4
Atouts et opportunités pour les bibliothèques	5
L'accompagnement du ministère de la Culture	5
Comment mettre en œuvre et faire vivre <i>Premières Pages</i> ?.....	8
Les critères de labellisation : qu'est-ce qu'un bon projet Premières Pages ?	8
Focus sur le livre de naissance : les bonnes pratiques	10
Calendrier et constitution du dossier	Erreur ! Signet non défini. 2
Le financement des projets Premières Pages.....	133
Faire vivre et évaluer	144
Se former	144
Pour aller plus loin.....	Erreur ! Signet non défini. 6
Sites Web	16
Bibliographie indicative.....	17

Premières Pages : clés de compréhension

Les enjeux de Premières Pages

L'ambition ~~initiale~~ de Premières Pages est de faire en sorte que chaque enfant né ou adopté en France reçoive un livre à sa naissance. Au-delà de la portée symbolique de ce geste, Premières Pages vise plus spécifiquement à **sensibiliser les parents et les familles à l'apport du livre et de la lecture** et à l'importance d'échanger et de raconter des histoires à ses enfants².

Derrière ce projet, il y a plusieurs décennies de savoirs produits par l'association A.C.C.E.S.³ sur l'apport de la lecture et de la langue de l'histoire aux tout-petits, et l'importance de construire des actions en direction des familles en situation de fragilité, et par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). Toucher les publics parfois qualifiés d'« éloignés du livre et de la lecture » ou de manière générale les publics les plus fragilisés, ceux pour lesquels l'accès à une littérature de jeunesse de qualité peut être difficile, est dès le début un enjeu majeur du projet.

Un autre modèle majeur est celui de *Bookstart*. Au Royaume-Uni, depuis la première moitié des années 1990, ce dispositif vise à donner à des enfants et à leurs parents, à deux moments-clés de leur vie avant l'école, de petites bibliothèques de livres jeunesse ; les remises s'effectuent à la bibliothèque. *Bookstart* a essaimé à travers le monde entier (en Europe, en Asie ou encore en Amérique du Sud). En France, plusieurs collectivités donnent déjà des livres aux familles à la naissance d'un enfant avant que Premières Pages se mette en place : c'est le cas, de longue date, des départements du Val-de-Marne (1990) et de la Seine-Saint-Denis (1994) ; ou, plus récemment, de la ville de Grenoble (2000) ou du département de l'Ardèche (2008). L'objectif de ces territoires est aussi de promouvoir une littérature jeunesse de qualité, et d'y donner accès aux familles et aux jeunes parents.

Premières Pages se met en place près de 20 ans après la signature du protocole Culture-Enfance entre le ministère de la Culture⁴ et le secrétariat d'État chargé de la Famille auprès du ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale. Signé en 1989, ce protocole avait considérablement facilité l'émergence de projets d'éveil artistique et culturel, et avait en particulier permis de développer la formation initiale et continue des professionnels de la petite enfance et le développement des projets éducatifs des lieux d'accueil des tout-petits.

Les associations A.C.C.E.S., Enfance et musique, l'Agence Quand les livres relient et le Centre national de la littérature pour la jeunesse, service de la Bibliothèque nationale de France,

2 Nous ne reviendrons pas ici sur l'importance de cet apport pour la construction de l'enfant et de son rapport au monde, ainsi que dans la relation parent-enfant.

3 Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations.

4 À l'époque ministère de la Culture, de la Communication, des Grands travaux et du Bicentenaire.

apportent leur expertise à l'opération par la production de documentation, de bibliographies et la mise en place de formation pour les partenaires du projet.

Favoriser l'accès et la sensibilisation au livre et à la lecture dès la petite enfance et en particulier chez les familles les plus fragilisées, promouvoir une littérature jeunesse de qualité, favoriser les partenariats et les actions structurées entre professionnels du livre et de la petite enfance forment aujourd'hui les trois grands objectifs de Premières Pages.

Atouts et opportunités pour les bibliothèques

La participation à Premières Pages représente une **opportunité pour les bibliothèques et pour leur réseau** :

- Une plus forte **implication** des bibliothèques dans la petite enfance et la parentalité
- Plus de **transversalité** entre les services départementaux (Petite enfance – PMI) ou municipaux/intercommunaux
- Des **partenaires** possibles nombreux : CAF, associations de développement de la lecture
- Une vision plus large de l'**Education artistique et culturelle** (EAC)⁵ développée depuis 2013 par les ministères de la Culture et de l'Education nationale en lien avec l'implication plus importante des collectivités territoriales dans les actions en direction des tout-petits.⁶

L'accompagnement du ministère de la Culture

Depuis 2013, Premières Pages est un **dispositif de labellisation et d'accompagnement financier de territoires** pour leurs politiques en faveur de la sensibilisation au livre dès la petite enfance, en maintenant une forte coordination nationale. Le dispositif est géré en commun entre le Service du Livre et de la Lecture du ministère de la Culture et les conseillers Livre et Lecture des DRAC en région.

La territorialisation du dispositif et la labellisation des projets ont deux conséquences immédiates :

- Tout d'abord, les territoires labellisés ne sont **plus exclusivement des départements** : des communes, des EPCI et plus ponctuellement des associations sont ainsi soutenues dans la construction de leurs actions en faveur de l'accès au livre dès la petite enfance. L'intervention à différents échelons territoriaux permet de valoriser et soutenir des initiatives de qualité portés par divers acteurs de terrain, ainsi du travail de la ville de Villeneuve-sur-Lot, de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême ou de la communauté urbaine Grand-Paris Seine&Oise dans les Yvelines. Les projets peuvent se construire à différentes échelles et en complémentarité : le département du Calvados et la communauté d'agglomération de Caen-la-mer

5 La circulaire interministérielle du 3 mai 2013 insiste ainsi sur le rôle de l'échelon territorial dans la construction des parcours d'éducation artistique et culturelle : https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673.

6 Certaines collectivités impliquées dans Premières Pages, comme la ville de Tinqueux, font ainsi des actions livre et petite enfance la base de projets d'EAC plus larges qui concernent l'ensemble des enfants et des jeunes, de leur naissance à leur majorité.

organisent ainsi tous les deux ans une journée d'étude commune à l'attention des professionnels de l'ensemble du département.

- Par ailleurs, les projets accompagnés ne sont **plus exclusivement des projets de livres de naissance**. Si le ministère de la Culture continue à inciter et soutenir les actions de ce type, l'évolution de Premières Pages permet également de soutenir d'ambitieux projets de **formation croisée des professionnels et de sensibilisation des parents à l'importance de la lecture**, ainsi dans les Hautes-Alpes ou en Aveyron.

L'assouplissement des contours de Premières Pages a permis **l'augmentation notable du nombre de projets labellisés** depuis 2013 : 49 territoires le sont ainsi fin 2020. Outre la labellisation de nouveaux projets, plusieurs collectivités qui donnaient déjà un livre de naissance mais souhaitaient conserver leur possibilité de choisir ce livre sont rentrées dans le dispositif ; près d'un tiers des départements métropolitains sont concernés et de nouveaux territoires rejoignent Premières Pages tous les ans : plus de 50 devraient être concernés en 2021.

En 2014, le site www.premierespages.fr est lancé pour centraliser l'ensemble des projets des territoires et conserver, dans la mesure du possible, leur mémoire et les traces de leur évolution sur le long terme. Le site fonctionne selon un système collaboratif, qui invite les territoires à renseigner eux-mêmes leurs actualités ; il est ainsi amené à poursuivre son développement dans les prochaines années. Ce site internet s'accompagne d'un compte Facebook et d'une **liste de diffusion** modérée par le ministère de la Culture, permettant à chacun de partager des informations pertinentes aux partenaires et ainsi de faire vivre une communauté active autour de Premières Pages.

Premières Pages a ainsi permis de fédérer progressivement un **large ensemble d'acteurs travaillant sur la sensibilisation au livre dès la petite enfance**. Tous les ans au printemps, un **séminaire national** réunit ainsi l'ensemble des porteurs et porteuses de projets : l'organisation d'ateliers permet à chacun et chacune de discuter de l'évolution de son projet, des difficultés rencontrées, des obstacles surmontés ou des nouveaux partenaires locaux identifiés, faisant des séminaires de réels lieux d'échange de bonnes pratiques. Ce réseau d'acteurs est aussi un espace de circulation d'outils d'animation, de petites formes et de spectacles, qui peuvent connaître une nouvelle diffusion lorsqu'un même livre de naissance, un même auteur ou une même autrice, est choisi.e dans plusieurs territoires.

Pour compléter ce dispositif, le ministère de la Culture organise également depuis 2018 **des séminaires en région**. Ces temps de rencontre organisés au plus près des collectivités labellisées ont un triple objectif : offrir aux territoires de réels temps d'échange avec un nombre plus restreint de participants, prendre le temps de s'attarder pendant une journée entière sur une problématique en particulier et de construire des ressources autour de celles-ci. Deux séminaires régionaux et thématiques ont ainsi été organisés, en 2018 à Lyon sur le livre de naissance, et en 2019 à Toulouse sur les outils dont disposent les établissements pour toucher les familles ne fréquentant pas les bibliothèques.

Du fait de la vacance du poste de coordinateur national et de la crise sanitaire, 2020 a constitué une année blanche pour l'organisation de ces séminaires nationaux et régionaux mais qui pourront, nous l'espérons, reprendre leur rythme habituel dès 2021.

L'organisation de ces temps d'échange et de réflexion est l'occasion pour le ministère de faire appel à son **réseau de partenaires nationaux** : ceux déjà mentionnés (A.C.C.E.S., l'Agence Quand les livres reliait, Enfance et musique et le CNLJ-BNF), ainsi que deux partenariats plus récents construits avec l'Union nationale des associations familiales (UNAF) et la commission Jeunesse du Syndicat national de l'édition (SNE). Chacun de ces partenaires apporte son expertise au dispositif : ainsi, le ministère de la Culture a invité le SNE Jeunesse et le CNLJ à participer au séminaire de 2018 sur le livre de naissance, et l'Agence Quand les livres reliait à celui de 2019⁷. Plus ponctuellement et selon les projets des uns et des autres, ils peuvent accompagner les collectivités dans l'évolution de leurs actions, la mise en contact avec différents acteurs de terrain (notamment associatifs) ou la formation des professionnel.les.

7 Ce dernier séminaire a également été l'occasion d'inviter le Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis, pour une présentation du dispositif Des livres à soi : <https://slpplus.fr/livres-a-soi/>.

Comment mettre en œuvre et faire vivre *Premières Pages* ?

Depuis 2013, l'approche verticale a été abandonnée au profit d'une territorialisation des projets et d'un système de labellisation.

Les critères de labellisation : qu'est-ce qu'un bon projet Premières Pages ?

L'échelon **départemental** est privilégié : il permet de s'appuyer sur l'expertise des bibliothèques départementales et de construire des **partenariats pérennes avec les PMI** et plus largement les **services de la petite enfance** sur les territoires. Bien que caractérisés par une grande diversité, les projets Premières Pages conservent dans leur ensemble plusieurs traits communs. Ce sont ainsi souvent les bibliothèques, au premier rang desquelles les bibliothèques départementales, qui les pilotent, en lien voire en **co-pilotage avec leurs homologues départementaux chargés de la santé, de la solidarité ou de la petite enfance**. Les PMI forment souvent les premiers lieux d'intervention pour les acteurs des projets. Autour de celles-ci, des partenariats peuvent se développer avec les **CAF, les UDAF, les centres sociaux, les maisons des solidarités, le tissu associatif local, les librairies et autres acteurs du livre, sans oublier les acteurs du monde éducatif pour les projets qui s'étendent dans les écoles maternelles**.

D'autres échelons peuvent cependant être pris en compte quand cela semble plus pertinent au niveau local, établissement public territorial (EPT Vallée sud Grand Paris, Grand Paris Seine et Oise, etc.), communauté de communes (Grand Angoulême), voire celui d'une grande ville (Nancy, Grenoble).

Environ un tiers des territoires donnent aujourd'hui un **livre de naissance**, et régulièrement des départements déjà labellisés ouvrent une réflexion sur le sujet : la labellisation Premières Pages est alors un outil d'assurance, pour les collectivités, de la qualité de leur action et de la poursuite du soutien du ministère de la Culture si leur action change d'échelle financière. Les manières de s'emparer de ce type d'actions sont alors nombreuses : soutien à la création en Vendée, résidence d'auteurs à Grenoble, don de livres bilingues à La Réunion ou catalans dans les Pyrénées-Orientales, diffusion des livres de naissance lors de la visite post-natale des puéricultrices dans la Somme (le livre de naissance devient alors un outil qui leur permet de rentrer plus facilement dans les familles), invitation des auteurs et autrices dans le Cantal ou dans le Lot, etc.

Outre le livre de naissance et/ou autour de lui, une **multiplicité d'actions de sensibilisation et de médiation** du livre et de la lecture à destination des parents et de leurs enfants peuvent être organisées de manière construite et structurée et en partenariat sur le territoire considéré (cf. encadré ci-dessous)

Le cœur des projets Premières Pages restent avant tout la formation et en particulier la **formation croisée des professionnels du livre et de la petite enfance**. Dans le Loir-et-Cher, ces sessions de formation, proposées tous les ans, forment ainsi un outil pour construire des

partenariats entre acteurs locaux au sein des mêmes collectivités : formés ensemble, les professionnels repartent dans leurs territoires avec des malles de livres jeunesse pour construire leurs premières actions. Dans les Hautes-Alpes, la construction d'une journée d'étude annuelle avec la PMI permet d'insister sur le partenariat avec la bibliothèque départementale. La participation des bibliothèques à la formation initiale des assistantes maternelles reste un enjeu important : les plannings de formation très pleins ou leur externalisation rendent parfois très difficiles ces interventions. Cet enjeu a ainsi été identifié lors de la signature du dernier protocole d'accord interministériel sur l'éveil artistique et culturel, en 2017, entre le ministère de la Culture et le ministère de l'enfance, de la famille et des droits des femmes⁸ : une large partie du texte est ainsi consacrée à la formation initiale et continue des professionnels de la petite enfance.

La mise en place d'un **comité de pilotage** du label Premières Pages réunissant une ou deux fois par an l'ensemble partenaires impliqués et associant systématiquement le conseiller livre et lecture ainsi que le conseiller Petite enfance de la DRAC (y compris pour les projets labellisés à un autre échelon) est également un bon moyen d'assurer la bonne structuration et la réussite du projet : il permet à chacun d'exprimer ses besoins et objectifs, de présenter des points d'étapes et bilans réguliers et de faire évoluer le dispositif en accord avec les nécessités locales.

Afin de contrôler le développement du dispositif, plusieurs **critères d'admissibilité des dossiers** ont été définis en 2018 : les projets Premières Pages doivent **concerner les 0-3 ans** (mais peuvent bien évidemment épouser des perspectives 0-6 ans), **concerner le livre**, être construits en **associant acteurs du livre et de la petite enfance dans les territoires**, être **cohérents avec les recommandations des partenaires scientifiques du dispositif** en matière d'actions en direction des tout-petits, mais surtout doivent **faire état d'un budget prévisionnel minimum**⁹. Ce dernier critère en particulier vise à limiter la multiplication des petits projets dont les besoins financiers peu importants peuvent être adressés directement aux DRAC pour privilégier les projets structurants en terme de formation et d'accompagnement des professionnels, de travail en réseau et de partenariat à l'échelle d'un territoire, qui émanent souvent des bibliothèques départementales.

Ce même critère amène toutefois à exclure du dispositif toute une catégorie de collectivités : les villes trop petites pour candidater à Premières Pages, et par la même occasion trop importantes pour être soutenues par les bibliothèques départementales, dont le cœur d'action est formé par les réseaux de bibliothèques rurales et les établissements aux ressources réduites : en l'occurrence, une majorité de préfectures de petite taille ou de sous-préfectures, dont les actions (et les besoins) en matière de sensibilisation au livre n'en sont pas moins criants. Premières Pages s'appuie alors sur plusieurs outils complémentaires, à commencer par les Contrats territoire-lecture (CTL), contractualisations de trois ans (renouvelables une fois) entre le ministère de la Culture (DRAC) et les collectivités

8 C'est à ce jour le ministère des solidarités et de la santé qui suit ce protocole.

9 Le seuil actuellement défini est un budget prévisionnel d'au moins 8 000 euros (hors charges de personnel), dont jusque 50% peuvent être financés par le ministère de la Culture. Ce seuil est bien évidemment susceptible d'évoluer avec la conjoncture et selon les périodes.

territoriales, visant à développer la lecture publique dans les territoires. Si la portée des CTL est bien plus large que les jeunes publics, ceux-ci n'en forment pas moins parmi les premiers à être concernés par le dispositif.

Encadré : Quelles actions en direction des 0-3 ans et de leurs familles ?

Les actions de médiation et de sensibilisation des parents sont nombreuses. En voici un inventaire non-exhaustif :

- lectures en PMI
- circulation dans les territoires de malles de livres et d'outils d'animation à destination des acteurs de terrain
- aménagement d'espaces lecture dans les lieux d'accueil de la petite enfance
- campagnes de communication à l'attention des familles
- organisation de festivals et de salons du livre jeunesse plus ou moins spécialisés en direction de la petite enfance
- création de modules d'animation autour des livres de naissance
- création et diffusion de spectacles, de concerts et de petites formes

Sans oublier, bien évidemment, les accueils d'auteurs dans les territoires. Ces rencontres, essentielles à l'EAC, sont aussi des outils de valorisation pour les enfants et les parents, des outils permettant de les impliquer davantage dans les projets : les départements de l'Hérault et de l'Aveyron ont ainsi construits une partie de leurs récents projets autour du travail, respectivement, d'Emmanuelle Houdard en 2017-2018¹⁰ et de Julia Chausson en 2018.

Focus sur le livre de naissance : les bonnes pratiques

Si le livre de naissance ne représente plus un passage obligé pour les projets Premières Pages, il reste néanmoins une possibilité choisie par de nombreux territoires. Le mode de désignation du livre de naissance, ainsi que le choix final sont laissés libres pour les territoires ; ce choix doit néanmoins être en adéquation avec les orientations scientifiques du programme, et se conformer à un certain nombre de **bonnes pratiques** qui sont pour le dispositif des gages de qualité.

- Le choix du livre de naissance peut être réalisé par un **comité de pilotage** composé de professionnels des bibliothèques, de la petite enfance et du secteur médical. Ces comités sont renouvelés chaque année ; ils permettent un dialogue entre les professionnels autour du livre de naissance et assurent une sélection démocratique. Dans certains territoires les choix de ces comités de pilotage sont complétés par un vote des familles mobilisées dans le cadre d'un événement ; par exemple, le comité de pilotage peut déterminer une pré-sélection de quelques ouvrages, les mettre à disposition dans les lieux d'accueil petite enfance et proposer aux familles de voter pour leur livre préféré.

10 En résidence dans le département, celle-ci a réalisé un manteau de mots qui a ensuite circulé sur le territoire.

- Le choix du livre de naissance peut être l'occasion d'un **partenariat avec une ou plusieurs librairies sur le territoire**. Le libraire peut intervenir à différents moments dans le processus de sélection du livre : il peut établir une présélection d'albums qui sera ensuite soumise au débat dans le cadre d'un comité de pilotage, fournir des exemplaires aux structures d'accueil pour l'organisation d'un concours, et enfin assurer la commande du livre choisi auprès de l'éditeur. Les encadrants Premières Pages veilleront à solliciter des librairies indépendantes sur leur territoire, si possible spécialisées dans la littérature enfantine.
- Une impression d'ouvrage en interne ne remplace en aucun cas un livre ; néanmoins il est possible pour les collectivités d'organiser elles-mêmes des **concours de création** afin de disposer d'un livre de naissance « sur mesure ». Ces concours de création doivent se conformer aux règles générales encadrant la publication et la diffusion des ouvrages à l'échelle nationale, et ne pas comporter de clauses abusives ou discriminatoires. Dans le cadre d'un concours de création, le territoire sollicite différents éditeurs (et non directement des auteurs) autour de critères généraux, par exemple un thème annuel. Les éditeurs proposent au territoire des projets en commun avec des auteurs et des illustrateurs sous la forme de maquettes. Les projets sont débattus dans le cadre d'un comité de pilotage afin d'assurer la libre concurrence de tous les projets. L'éditeur retenu dans le cadre de l'appel à projet se voit verser le financement afin d'assurer l'édition du livre et la rémunération des auteurs.

L'achat -et plus encore la création- d'un livre de naissance représente pour un territoire un **coût significatif**. À titre d'exemple, l'achat de 3200 albums par le département de la Savoie en 2019 a représenté un budget de 19500€ environ, auxquels s'ajoutent 5500€ de communication (affiches, courrier aux familles, etc.). Pour le département de la Somme, qui organise chaque année un concours de création pour déterminer le livre de naissance du département, l'édition seule du livre de naissance (directement réalisée par la bibliothèque départementale) représente un coût de 25000€, auxquels s'ajoutent 9000€ de rémunération des auteurs.

L'édition d'un livre de naissance ne peut représenter le seul objectif d'un projet Premières Pages ; il est **indissociable d'actions de formation et de sensibilisation, de médiation** en direction des enfants et des familles... Le livre de naissance peut néanmoins représenter un axe fédérateur pour ces autres actions ; c'est le cas en Savoie, où spectacles, animations, rencontres et formations sont organisées toutes l'année autour du livre lauréat qui sert de porte d'entrée à la fois pour les familles et pour les professionnels.

Calendrier :

- Automne année n-1 : sondage des territoires par les DRAC concernant l'évolution de leurs besoins financiers et estimation des nouvelles demandes de labellisations, afin de prévoir les enveloppes de crédits pour les conférences budgétaires. Mise à jour des pages des territoires labellisés sur le site de Premières Pages.
- De décembre année n-1 à mi-mars année n, réception des premiers dossiers.
- Entre mi-mars et début avril année n : première vague de labellisation Premières Pages ; séminaire national Premières Pages (début avril).
- Jusqu'à fin juin, réception des dossiers de la seconde vague de labellisation.
- juillet – septembre année n : deuxième vague de labellisation Premières Pages.

La constitution du dossier

La labellisation des territoires Premières Pages repose sur l'examen d'un dossier, constitué et soumis chaque année par les territoires participants -ou voulant participer- à l'opération. La constitution du dossier est encadrée à l'échelle régionale par le Conseiller livre et lecture. L'examen du dossier est réalisé conjointement par les DRAC et le ministère de la Culture.

Un **dossier de première demande de labellisation** Premières Pages se compose :

- d'un **courrier** du Président du Conseil départemental (ou du président de l'intercommunalité) adressé au ministre de la Culture et sollicitant la subvention
- d'un document présentant les **actions déjà mises en œuvres sur le territoire**
- d'un **projet** pour l'année à venir indiquant les actions mises en place
- d'une présentation des **partenaires** (détaillée lorsqu'on évoque des structures locales)
- d'un **budget prévisionnel** pour l'année à venir qui fasse clairement apparaître le montant de subvention demandé au ministère de la Culture
- d'indicateurs pour l'**évaluation** (à partir du renouvellement de labellisation, des éléments de bilan sont attendus)

Un **dossier de demande renouvellement** se compose :

- d'un **courrier** ministre indiquant clairement la durée de labellisation souhaitée
- d'un **bilan** le plus exhaustif possible présentant les actions mises en place l'année précédente, quantitatif (avec si possible une estimation chiffrée du nombre de bénéficiaires, professionnels et familles) et qualitatif (questionnaires d'évaluation des formations, journées d'étude, retour des professionnels de la petite enfance, impact sur les familles touchées, etc.)

- d'un **bilan financier** réalisé pour l'année précédente
- d'un **projet** pour l'année ou les 3 ans à venir (selon la durée de labellisation demandée)
- d'une présentation des **partenaires** (détaillée lorsqu'on évoque des structures locales)
- d'un **budget prévisionnel** pour l'année à venir qui fasse clairement apparaître le montant de subvention demandé au ministère de la Culture

À ces éléments obligatoires peuvent être ajoutés, à volonté, des diagnostics territoriaux ou démographiques présentant le territoire concerné pour ce qui est des réseaux lecture publique et petite enfance, de brochures ou livres édités à l'occasion d'événements labellisés « Premières Pages » (dont livre de naissance), de photographies des animations réalisées, etc.

Les dossiers sont à adresser conjointement par courriel et par voie postale au conseiller livre et lecture de la DRAC concernée et au ministère de la Culture, à Marion Loire – Service du livre et de la Lecture – Ministère de la Culture – 182, rue Saint-Honoré – 75001 Paris. Ils sont ensuite examinés par les DRAC et le ministère de la Culture, qui valide ou non l'attribution de la subvention.

La durée de labellisation

Jusqu'en 2021, la durée de labellisation était d'**1 an, renouvelable chaque année.**

En accord avec les conseillers livre et lecture en DRAC, et pour prendre en compte la grande qualité des projets mis en œuvre par les territoires labellisés depuis plusieurs années, il a été décidé de rendre possible, **pour les territoires déjà labellisés de demander le renouvellement de leur labellisation pour une durée de 3 ans.**

Pour les demandes de labellisations assorties de demande de subvention, la demande de financement devra cependant être renouvelée chaque année, par un courrier adressé au ministère de la Culture, DRAC et SLL, accompagné d'un bilan d'exécution de la subvention de l'année précédente.

Le financement des projets Premières Pages

Les **financements** du ministère de la Culture au projet Premières Pages ne doivent pas dépasser 50 % du budget prévisionnel : ceci comprend tant les subventions Premières Pages que les CTL et autres dispositifs d'aides du ministère. Une subvention Premières Pages ne peut être inférieure à 4000 euros ; le plafond de subvention est pour l'instant de 15 000 euros.

Pour information, le ministère finance en moyenne un tiers du coût des projets Premières Pages sans don de livre de naissance, entre 20 et 10 % pour les projets avec don de livre de naissance. Les subventions au démarrage d'un projet se situent généralement autour de 5000 euros dans le premier cas, de 8000 euros dans le second.

Le montant de subvention versé à chaque territoire est envisagé après concertation entre ceux-ci, la DRAC et le ou la référent.e Premières Pages en administration centrale. Avec la déconcentration des crédits en DRAC, les besoins des DRAC doivent être évalués dès l'automne : il est recommandé que les DRAC demandent aux territoires labellisés une estimation de leurs besoins financiers, et sondent les nouveaux territoires qui ont déclaré

leur intérêt pour le dispositif en lien avec l'administration centrale (qui reçoit parfois directement une partie de ces sollicitations).

Systématiquement, des demandes de labellisation inattendues surviennent après les conférences budgétaires en DRAC, et jusqu'à quelques mois des vagues de labellisation (au printemps et à la rentrée de septembre). La subvention de ces projets (en se servant de la porosité du 224 en DRAC ou en envisageant des délégations de l'administration centrale en cours d'année) ou leur report à l'année suivante sera étudiée au cas par cas.

Faire vivre et évaluer

L'ambition du dispositif Premières Pages est de permettre l'émergence et la diffusion sur tout le territoire national des meilleures pratiques possibles dans le domaine de la lecture aux bébés.

Si le dispositif Premières Pages se décline aujourd'hui à l'échelle des territoires, un de ses objectifs reste la mise en relation d'un **réseau de professionnels mobilisés** à l'échelle nationale. L'animation de ce réseau passe par la rencontre entre les différents porteurs de projets Premières Pages, à l'occasion de Journées d'étude nationales ou régionales organisées régulièrement, la communication sur les actions réalisées à travers le site web ainsi que la transmission et l'échange d'informations via la liste de diffusion nationale dont les porteurs de projets peuvent s'emparer. Les échanges d'expériences et de pratiques que permettent ces outils facilitent l'inscription dans la durée des initiatives soutenues par le dispositif et créent une émulation entre des territoires différemment engagés.

En parallèle de ces échanges d'expérience, l'**évaluation** participe de l'ambition du dispositif en assurant le maintien d'une qualité dans les projets -et donc la diffusion de bonnes pratiques entre les professionnels. L'exercice du bilan annuel et la comparaison avec les autres territoires à l'occasion des rencontres invitent les porteurs de projet à l'auto-évaluation et à une recherche constante d'amélioration, pouvant s'accompagner à terme d'une hausse de subvention. Les dossiers doivent prévoir des indicateurs d'évaluation, ainsi que les retours des partenaires sur les actions mises en place.

Se former

Outre les formations in-situ réalisées par les bibliothèques départementales porteuses de projet en direction des professionnels de la petite enfance sur le territoire, il est également possible pour les territoires Premières Pages de bénéficier de l'expérience et de l'expertise des structures partenaires du dispositif.

- **L'agence Quand les livres relie** a été fondée en 2004, sous l'impulsion de la Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture, par des associations de différentes régions de France qui étaient toutes riches de plusieurs années d'expériences et de réflexions sur la rencontre des adultes et des tout-petits de moins de trois ans, autour des livres d'images. L'Agence rassemble individus, associations, structures institutionnelles du monde du livre, de la culture, de l'enfance, de la petite enfance, de la création, de l'éducation, du soin... qui mettent les albums au centre de leurs actions et de leurs recherches.¹¹ Que ce soit à travers ses adhérents en région (Lire à

11 <https://www.agencequandleslivresrelient.fr/>

Voix Haute Normandie, Livre Passerelle, (Z)Oiseaux livres...) ou ses journées d'études nationales, l'Agence se présente comme un contact-ressource particulièrement pertinent pour les projets et les territoires Premières Pages.

- **L'association ACCES** a été créé en 1982 par un réseau de psychiatres mobilisés autour du développement de l'enfant et de l'apprentissage de la lecture. Par l'intermédiaire de ses lectrices, véritables professionnelles à la fois de la lecture, de l'enfance et de la pédagogie, l'association sillonne le territoire à la rencontre des publics les plus défavorisés pour promouvoir une nouvelle approche de la lecture aux très jeunes enfants, fondée sur la reconnaissance du bébé comme personne. De nombreux territoires Premières Pages ont bénéficié des formations d'ACCES « Les livres c'est bon pour les bébés » à destination des professionnels de la lecture et de la petite enfance.
- **L'association Enfance et Musique** a été fondée par Marc Caillard en avril 1981 pour concrétiser une ambition citoyenne, nourrie d'une philosophie d'éducation populaire : promouvoir la place de l'art et de la culture dans les politiques d'action sociale et familiale en direction de la petite enfance. À la croisée de l'action culturelle et de la création, de l'action sociale et de l'éducation populaire, partenaire des politiques publiques, Enfance et Musique est devenue en 30 ans un interlocuteur de référence pour les multiples acteurs de l'éveil artistique et culturel du tout-petit. Plus de 8 200 partenaires associatifs, institutions et collectivités territoriales lui ont fait confiance depuis sa création.¹² L'association anime un centre de formation à Paris et intervient également auprès des professionnels en région, autour des questions d'éveil culturel et artistique et de création.
- **Le Centre National de la Littérature pour la Jeunesse**, héritier de la Joie par les livres, est un service spécialisé du Département Littérature et Arts de la Bibliothèque nationale de France. Depuis 2009, une salle de lecture de la bibliothèque du Haut-de-Jardin lui est dédiée et est ouverte aux professionnels comme au grand public. Il déploie son action en faveur du développement de la lecture des jeunes et la promotion de la littérature pour la jeunesse à travers la constitution de ressources documentaires, des publications, une action internationale et un programme de formation initiale et continue destiné aux bibliothécaires, documentalistes, enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, conteurs, libraires, éditeurs, auteurs, et à tout amateur de littérature pour la jeunesse, de la découverte à l'approfondissement. Ces programmes annuels de formation incluent systématiquement des propositions autour de la petite enfance.

12 <https://www.enfancemusique.asso.fr/>

Pour aller plus loin

Sites Web :

Sites institutionnels

Le site web national du dispositif Premières Pages : <https://www.premierespages.fr/>

Le site national Premières Pages est un site collaboratif, qui permet à nos partenaires et à l'ensemble des territoires labellisés de mettre en valeur leurs actions. Chaque fois qu'un territoire est labellisé, un référent Premières Pages est désigné avec pour charge de mettre à jour les informations du territoire sur le site. Un tutoriel régulièrement actualisé est mis à la disposition de ces référents. Le site est coordonné au niveau national par le chargé de mission jeunes publics du Service du livre, direction des bibliothèques, Bureau de la lecture publique qui y propose également des informations et outils qui pourront être utiles à l'ensemble de la communauté. Un compte Facebook est également rattaché à ce site qui relaie les informations du label Premières Pages et de ses partenaires autour de la Petite enfance.

Ministère de la Culture :

Vous trouverez des informations générales sur les politiques publiques en faveur des tout-petits sur le site du ministère de la Culture, en particulier :

- Service du Livre et de la Lecture : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Bibliotheques/Developpement-de-la-lecture-publique/Les-politiques-de-lecture-publique-en-direction-de-la-jeunesse>

- Eveil artistique et culturel des tout-petits : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Education-artistique-et-culturelle/L-Eveil-artistique-et-culturel-des-jeunes-enfants>

BnF - Le Centre National de la littérature pour la jeunesse : <http://cnlj.bnf.fr/>

Autres sites utiles (associations, etc.) :

Vous trouverez également de nombreuses informations utiles sur les sites suivants :

Action culturelle contre les exclusions et les ségrégations - A.C.C.E.S : <https://www.acces-lirabebe.fr/>

Le site d'A.C.C.E.S présente les activités de l'associations, pionnière en matière de lecture aux tout-petits, ainsi que des ressources sur la lecture aux bébés et ses bienfaits.

L'Agence Quand les livres reliaent : <https://www.agencequandleslivresreliaent.fr/>

L'Agence quand les livres reliaent fédère un réseau de 79 structures et 94 individus agissant sur l'ensemble du territoire en faveur de la lecture des tout-petits. Son site centralise les actualités de chacun de ses membres et propose de nombreuses ressources, notamment les archives vidéos des séminaires Babil Babel et certaines des publications de l'associations.

Enfance et Musique : <https://www.enfancemusique.asso.fr/>

Le site de l'association donne notamment accès au programme de ses formations, à des ressources (territoire et éveil, cahiers de l'éveil, etc.), présente des spectacles vivants pour le très jeune public.

Semaine nationale de la Petite enfance : <https://semainepetiteenfance.fr/>

L'association Agir pour la petite enfance organise la Semaine nationale de la Petite Enfance et le prix des Girafes Awards. Toutes les instructions pour s'inscrire à ces deux manifestations sont sur le site, ainsi que des outils pédagogiques et des ressources.

Syndicat National de l'Édition - Des livres pour la jeunesse :

<http://www.deslivrespourlajeunesse.fr/> Le site spécialisé sur la jeunesse du Syndicat national de l'édition propose notamment des bibliographies actualisées par âge, par thème et par type de document ainsi que des informations sur les métiers du livre jeunesse

Union nationale des associations familiales - UNAF : <https://www.unaf.fr/>

Partenaire de Premières Pages, l'UNAF propose de nombreuses informations utiles sur son site. Les unions départementales des associations familiales peuvent notamment être d'importants partenaires pour la construction des projets Premières Pages dans votre territoire.

Bibliographie indicative :**Bibliographies**

100 livres pour les tout-petits, par le CNLJ :

https://www.premierespages.fr/sites/default/files/cnlj-premieres-pages_2020-2021.pdf

Choix de livres éveil – petite enfance du SNE : <http://www.deslivrespourlajeunesse.fr/Eveil-petite-enfance>

Quelques guides de lecture aux tout-petits

A.C.C.E.S. *La Petite histoire des bébés et des livres*. Brochure conçue par Olivier Douzou et A.C.C.E.S., et qui peut être offerte aux familles des bébés qui fréquentent des animations avec les livres pour la petite enfance.

A.C.C.E.S. *Les livres, c'est bon pour les bébés*. Outil d'information et de réflexion, présentant les objectifs d'A.C.C.E.S. et les travaux théoriques sur lesquels l'association s'appuie. René Diatkine y situe le travail dans la perspective du développement psychique du bébé. Marie Bonnafé explique l'importance du récit dans la petite enfance. Evelio Cabrejo-Parra s'intéresse aux compétences des tout-petits. Des observations prises sur le vif, rapportées

par les animatrices, permettent d'entrer dans la pratique du terrain. Une bibliographie d'ouvrages de références et de livres destinés aux tout-petits complète l'ensemble.

A.C.C.E.S. *Lire ensemble avec les bébés*. Un guide réalisé à l'attention des professionnels du livre et de la petite enfance qui souhaitent mener en partenariat dans le cadre de leurs projets, des séances de lecture pour les bébés et leurs familles. [En ligne] : <https://www.premierespages.fr/sites/default/files/guide-pro.pdf>

Szac, Murielle, Wilsdorf, Anne, *Petit guide de voyage aux pays des histoires*, accompagne parents et tout-petits dans leurs premières lectures en commun¹³. Disponible en ligne sur le site de Premières Pages et adaptable avec les informations de chaque territoire : https://www.premierespages.fr/sites/default/files/guide_0.pdf

Quelques publications récentes sur les livres et les bébés

Agence Quand les livres relient. *Au-delà des langues : lire, parler, chanter avec le tout-petit et ses parents*, 2019. Disponible en ligne : <https://www.agencequandleslivresrelient.fr/images/sampled/2019/Actes-QLR-13.pdf>

Cultivons les bébés ! Spirale, n°93, Editions Erès, juin 2020.

Marinopoulos, Sophie. *Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle : promouvoir et pérenniser l'éveil culturel et artistique de l'enfant, de la naissance à 3 ans dans le lien à son parent (ECA-LEP)*. Rapport au Ministre de la Culture, Mission « Culture petite enfance et parentalité », janvier 2019. Disponible en ligne : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Education-artistique-et-culturelle/L-Eveil-artistique-et-culturel-des-jeunes-enfants>

13 https://www.premierespages.fr/sites/default/files/guide_0.pdf.